



# MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex  
03 80 62 01 20 [mairie@nuitsstgeorges.com](mailto:mairie@nuitsstgeorges.com) ville-nuits-saint-georges.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 388/2025

Annule et remplace l'arrêté n°375

### **OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR RACCORDEMENT BTS RUE DOCTEUR LOUIS LEGRAND.**

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

**Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de terrassement pour le raccordement BTS sur le réseau électrique, il convient de réglementer la circulation sur la rue Docteur Louis Legrand.**

## **ARRÊTE**

**Article 1** – A partir du 30 septembre 2025, et pour une durée de 5 jours, la circulation se fera par alternat avec feux tricolores aux abords du chantier qui se situera rue Docteur Louis Legrand.

**Article 2** – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « SBTP » chargée des travaux.

**Article 3** – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 25 septembre 2025.

Le Maire,



Alain CARTRON